

République Française --- Département Aveyron <b>Commune d'Arvieu</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE          DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL          de la Commune d'ARVIEU</b>
<b>Séance du 9 mai 2022</b>	
<p>L'an deux mille vingt-deux, le neuf mai, à vingt-heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Arvieu s'est réuni dans la salle du conseil municipal d'Arvieu, en séance publique ordinaire.</p> <p>Les membres du conseil municipal de la commune d'Arvieu, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020 se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p> <p><b><u>Etaient présents</u></b> : Mmes Gislaine ALARY, Marie-Paule BLANCHYS, Hélène BOUNHOL, Anne-Lise CASTELBOU, Mrs Rodolphe ALBOUY, Joël BARTHES, Vincent BENOIT, Jean-Luc GINESTE, Guy LACAN, Jean-Claude TROUCHE, Jean-Charles VAYSETTES.</p> <p><b><u>Absent excusé</u></b> : Cécile LACAZE donne procuration à Marie-Paule BLANCHYS          Mme Marie-Paule BLANCHYS a été élue secrétaire de séance.</p>	
<b>Nombre de conseillers :</b> - en exercice : 12 - votants : 11	- présents : 11 - absents : 1  <u>Date de convocation</u> : 5 mai 2022 <u>Date d'affichage</u> : 5 mai 2022

Vincent LEFOULON (secrétaire) et Frédéric MARTY (président) de la nouvelle association loi 1901 «Le Château d'Arvieu», présentent cette dernière à l'assemblée.

L'association est locataire et gestionnaire du domaine de Montfranc et ses objectifs sont de proposer une expérience de vie épanouissante à travers un mode de vie sobre et convivial en milieu rural : former et inspirer, partager et faire village, accueillir et héberger.

**ADRESSAGE  
 DENOMINATION ET NUMEROTATION DES VOIES DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire rappelle que la commission créée et aidée par le SMICA, a travaillé sur la dénomination et la numérotation des voies de la commune d'Arvieu.

Après plusieurs réunions de travail sur ce dossier, les plans et les projets de nomination des voies ont été présentés aux administrés dans le cadre de rencontres publiques le 04/12/21 à Caplongue, le 11/12/21 à Arvieu, le 18/12/21 à Saint-Martin-des-Faux.

Il appartient maintenant au Conseil Municipal de délibérer sur le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire en elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2213-28 ;  
 Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09 novembre 2020 décidant de donner une dénomination officielle aux voies et places publiques.

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire,

Où cet exposé et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité  
 DECIDE de la création des voies et places ci-dessous :

**Arvieu :**

Avenue de La Gamasse  
 Rue des Puits  
 Passage des Cabas  
 Route du Pradel  
 Route de La Rivière  
 Rue du Chardon  
 Chemin du Moulin Bas  
 Rue des Cordonniers  
 Passage des Facteurs  
 Chemin de l'Étang  
 Rue des Cartables  
 Promenade des Tilleuls  
 Impasse Montplaisir  
 Impasse du Colombier  
 Chemin des Hortilles  
 Impasse du Mas Roux  
 Impasse des Lagunes  
 Rue des Tulipes  
 Impasse des Narcisses  
 Impasse des Lavandes  
 Impasse des Rosiers  
 Rue des Genêts  
 Rue des Bleuets  
 Impasse des Iris  
 Impasse Fleurie  
 Route de La Creyssilie  
 Impasse du Château  
 Rue des Lavandières  
 Rue Lou Valat  
 Rue des Abreuvoirs  
 Rue du Mas Verdier  
 Route de Montfranc  
 Route de Girman  
 Avenue de Pareloup  
 Avenue des Anciens  
 Combattants  
 Route du Gazet  
 Place de l'Église Saint-Amans  
 Rue de La Forge  
 Rue du Centre  
 Place du Marché

**Hameaux du secteur d'Arvieu**

Avenue de Pont de Salars  
 Route du Puech de Clauzelles  
 Avenue de Trémouilles  
 Route d'Alrance  
 Route du Ventajou  
 Route du Fau de Dours  
 Route de Paulhe-Rouby  
 Route de Clauzelles  
 Route des Clauzous  
 Route de Clauzellou  
 Route du Bosc  
 Route de La Brauge  
 Route du Besset  
 Route de Fontbonne  
 Route d'Aurifeuille  
 Route de La Fontaine du Besset  
 Route des Joncalhas  
 Avenue de La Capelle Farcel

Route des Landes  
 Route des Auglanes  
 Impasse du Cartiou  
 Impasse des Lilas  
 Impasse des Troubadours  
 Impasse de La Fontaine de Dours  
 Rue de La Fontaine de Clauzelles  
 Place de La Chapelle Saint-André  
 Rue des Motards  
 Chemin d'Arvieu  
 Chemin des Fleurs  
 Rue Del Miech  
 Impasse du Puech Granier  
 Route de Dours  
 Route de Dournets  
 Chemin du Nouet

**Caplongue**

Route de Salmiech  
 Rue des Trois Petits Cochons  
 Rue des Ecoles  
 Place du Tilleul  
 Rue de l'Autan  
 Rue des Artisans  
 Impasse de La Laiterie

**Hameaux du secteur de****Caplongue**

Route du Moulin Gineste  
 Route du Moulin d'Angles  
 Route des Griffouls  
 Route du Puech d'Espinous  
 Route d'Espinous  
 Route de Sérieux  
 Route d'Espinouzet  
 Impasse du Castaniès  
 Route de Grélaç  
 Route de La Calmette  
 Route de La Gineste  
 Route de Bel Air  
 Rue de La Croix de Vergnes  
 Route des Cazals  
 Impasse de La Capeleta  
 Impasse du Moulin Cazottes  
 Route du Puech Grimal  
 Route de La Jasse  
 Rue du Civalal  
 Impasse de La Cala-Leva  
 Rue des Laitiers  
 Rues des Horts  
 Impasse du Couderc  
 Rue du Covidrome  
 Rue du Puech Charlou  
 Rue du Clos  
 Impasse de Révols  
 Impasse du Bois  
 Rue des Brebis  
 Impasse du Roustens  
 Chemin du Cayla  
 Impasse de Beauregard

Impasse du Puits

**Pareloup – Notre-Dame-d'Aures – Fouletières**

Impasse du Garric  
 Chemin des Roseaux  
 Impasse des Perches  
 Rue des Gardons  
 Impasse des Brochets  
 Impasse des Carpes  
 Passage Santa Fé  
 Impasse des Framboisiers  
 Impasse de Fouletières  
 Impasse des Sandres  
 Impasse de La Grange  
 Impasse des Vairons  
 Rue de La Mise à l'Eau  
 Passage de l'ancienne Ecole  
 Route de La Retenue  
 Route de La Vierge  
 Route de Notre Dame d'Aures  
 Chemin de La Plage  
 Route de La Chapelle

**Saint-Martin-des-Faux**

Chemin de La Vierge  
 Route du Mas Roussel  
 Route du Claux des Faux  
 Chemin de Monredon  
 Passage des Epiceries  
 Rue des Hôtels  
 Avenue des Rives du Lac

**Hameaux du secteur de Saint-****Martin-des-Faux**

Route de Bonneville  
 Route du Coutal  
 Route de Routaboul  
 Route de Cayras  
 Route du Théron  
 Route du Périé  
 Route de Lalic  
 Route du Rueillou  
 Chemin du Broual  
 Route du Mas Vayssettes  
 Route du Rhan  
 Impasse des Amis du Lac  
 Impasse des Pradals  
 Impasse des Voltes  
 Chemin des Caumettes  
 Chemin du Mas Nau  
 Chemin de Bellevue  
 Chemin du Puech  
 Chemin des Combes  
 Chemin du Clauzet  
 Impasse de La Plane  
 Chemin du Travers  
 Rue de La Tour  
 Rue de La Prade  
 Impasse des Pudis  
 Chemin de la Rivière

DIT que le système de numérotation choisi par la commune est le système métrique,  
 AUTORISE Monsieur le Maire à prendre l'arrêté réglementaire avec le détail de la numérotation.



**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION  
COMMUNE D'ARVIEU/LES RESTOS DU COEUR**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que :

- les Restaurants du Cœur – Les Relais du Cœur, dans le cadre de l'aide à la personne et de l'aide alimentaire, souhaitent modifier leur tournée du Lévézou pour faire une halte à Arvieu,
- cet arrêt hebdomadaire aura lieu le vendredi de 9h50 à 10h15,
- la mise à disposition d'une salle est nécessaire.

Il fait part du projet de convention de mise à disposition, qui énumère les conditions et les engagements de chacune des deux parties.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE de mettre à disposition de l'association Les Restaurant du cœur – Les Relais du Cœur, la salle de réunion de la salle polyvalente d'Arvieu, conformément aux conditions de la convention, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention précitée.

**MISE A DISPOSITION DU LOCAL DE STOCKAGE ET D'UN BUREAU AU BATIMENT DE LA BASE NAUTIQUE A LA SARL AQUA'SPLASH**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que la SARL AQUA SPLASH domiciliée à l'Oasis du Lac – Notre Dame d'Aures - Arvieu, demande la mise à disposition d'une partie du bâtiment de la base nautique, pour lui permettre d'exercer son activité de gestionnaire d'une structure aquatique gonflable :

- le bureau, situé en façade du bâtiment, pour la gestion administrative et comptable,
- l'espace polyvalent, afin d'y stocker l'ensemble de la structure.

Où l'exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 11 voix pour, 1 contre, DECIDE de mettre à disposition de la SARL AQUA SPLASH,

- le bureau situé dans le bâtiment de la base nautique,
- l'espace polyvalent, qui fera office de local de rangement,

DECIDE que cette mise à disposition prendra effet au 1er juin 2022, pour une durée de un an, FIXE le montant du loyer annuel à 1 000 € pour le bureau et le local de stockage,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les opérations nécessaires à l'application de la présente décision.

**MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A L'ASSOCIATION AQUA'GAMES – ACTIVITE PEDALOS**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que l'association AQUA'GAMES domiciliée à Garibal - Mouret, demande la mise à disposition de locaux pour lui permettre d'exercer son activité de location de pédalos et de canoës, pour la prochaine saison touristique :

- un bureau situé dans le bâtiment de la plage pour la gestion des réservations,
- un local afin de stocker les pédalos durant toute l'année.

Où l'exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à 11 voix pour, 1 contre DECIDE de mettre à disposition de l'association AQUA'GAMES,

- le bureau situé dans le bâtiment de la plage, du 15 juin au 15 septembre 2022,
- l'espace de stockage de la base nautique, à compter du 15 juin 2022 et pour une durée de un an,

FIXE le montant du loyer annuel à 100 € pour le bureau, et à 400 € pour le bâtiment de stockage,  
AUTORISE monsieur le Maire à effectuer les opérations comptables nécessaires.

#### **MISE A DISPOSITION DU LOCAL GARAGE A L'ASSOCIATION LES LOCOMOTIVES**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée, la délibération du conseil municipal du 12 mai 2021, qui actait la mise à disposition du local du garage, à l'association Les Locomotives, afin d'y exercer toute la logistique liée à leur activité.

Cette mise à disposition arrivant à son terme le 31 mai 2021, il convient de délibérer sur sa reconduction.

Oui l'exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,  
DECIDE de mettre à disposition de l'association Les Locomotives, l'ancien garage d'Arviu, à compter du 1<sup>ER</sup> juin 2022, pour une durée d'un an, avec la possibilité de renouvellement,  
FIXE le montant du loyer mensuel à 550 € HT  
AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les opérations comptables nécessaires.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- DIA – Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la Dia signée sur le secteur de Pareloup.
- Base Nautique : Il est décidé de rencontrer M. et Mme Tacquenièrre, afin d'éclaircir au mieux leurs attentes et les modalités de l'occupation du bâtiment de la base nautique.
- Travaux de voirie – les prochains travaux de voirie concernent la route d'Espinouzet, la route du Mas Rous à Bonneviale.
- Remplacement cheneaux salle polyvalente d'Arviu – le devis de la société SCMR de 14 000 € HT est retenu.
- Curage des lagunes d'Arviu – lors du dernier contrôle de la station d'épuration d'Arviu, il a été indiqué que le curage des lagunes est nécessaire d'ici deux ans.
- Boucherie – les quelques éventuels intéressés par la reprise de cette activité, ne poursuivent pas leurs démarches.
- Communauté de communes Lévézou-Pareloup – L'aménagement du presbytère et de la maison Quinton pourrait être le projet de mandat qui bénéficierait d'un Fonds de Concours. Monsieur le Maire indique que l'acte concernant l'achat de la maison Quinton a été signé, et qu'un antiquaire est passé examiner le mobilier.
- Projet d'installation : Un jeune couple très intéressé pour s'installer sur la commune, étudie son projet d'une éventuelle acquisition d'un lot au lotissement Le Clos.
- Demande de Véronique CALMELS - Le mur, propriété de Mme Calmels, qui retient la rue des Cartables à Arviu est à refaire.
- Maison Soulié propriété de la société Laëtis – compte tenu de la mise en vente de ce bien, il convient de déménager le matériel d'Arviu Art de Vivre. Le Club Bidouille va s'installer provisoirement au presbytère. Monsieur le Maire en profite pour remercier la société Laëtis, pour la mise à disposition à titre gratuit de ce bien depuis des années, pour le stockage de matériel associatif et l'activité du Club Bidouille.
- Commission associations – réunion fixée au mardi 7 juin pour examiner les demandes de subventions

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 0h10